

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 7 juillet 2020

18h30 à Chatuzange le Goubet

Etaient présents : Mesdames GENTIAL, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, MOURIER, et Messieurs ANGELI, BELLIER, BONNET, BRARD, BRUNET, CARDI, CHOVIN, COULMONT (arrivée 18h56), DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, LUNEL, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE, VALLON, VASSY ;

Etaient excusé(s) : Mesdames, GIRARD, ROGER-DALBERT BANCEL, ROSSI (pouvoir à M. DUBAY) Messieurs BANDE, CHANTEPY, CHAUVIN, PERTUSA.

Etaient absents : Mesdames, BICHON LARROQUE, CHOVIN, THORAVAL Messieurs AVOUAC, BARD, BRET, CHAUMONT, DELOCHE, PONTON, ROUYEYROL.

Nombre de membres en exercice : 45.

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 28.

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 1.

Ordre du jour de la réunion :

Information sur les décisions prises par le Bureau

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 4 février 2020
2. Adoption du compte de gestion 2019
3. Adoption du compte administratif 2019
4. Présentation du rapport d'activité 2019
5. Projet d'avenant au Contrat vert et bleu

Questions diverses

Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 18h45.

Lionel BRARD donne lecture de la liste des délégués excusés dont certains représentés par des pouvoirs.

Jean-Pierre CARDI est désigné secrétaire de séance.

Information sur les décisions prises par le Bureau

Bureau du 28 février 2020

Projet de révision du PLU de Crozes-Hermitage : avis favorable avec une réserve et des remarques

Projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Touloud : avis favorable

Projet de modification n°2 du PLU de Mours-Saint-Eusèbe : avis favorable avec remarques

Bureau du 7 juillet 2020

Projet d'implantation d'atelier industriel à Charmes/Herbasse - Rapport de la commission 5.3

Voir ci-après.

Décisions du président

Projet d'élaboration du PLU de Saint-Avit (commune limitrophe du SCoT) : avis favorable

Projet de modification n°2 du PLU de Charmes-sur-l'Herbasse : avis favorable

Projet de modification n°1 du PLU de Tain l'Hermitage : avis favorable

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

Lionel BRARD souhaite rendre compte en détail de la position du Bureau qui s'est prononcé favorablement lors de sa séance du 7 juillet sur l'intérêt territorial du Projet d'implantation d'atelier industriel à Charmes/Herbasse. Il rappelle que conformément à la délibération du comité syndical du 4 février dernier, la commission prévue au 5.3 du DOO du SCoT s'est réunie le 4 mars.

Il donne la parole à Jean-Louis BONNET qui rappelle le contexte du projet qui s'implanterait sur un secteur classé en zone agricole du PLU de Charmes/Herbasse et prévoit la création de 200 à 250 emplois pour faire face à une forte croissance.

Lionel BRARD précise que si l'intérêt territorial du projet a bien été reconnu, la commission a été très attentive aux conditions requises pour être en compatibilité avec le SCoT. Les principaux points d'attention portent sur l'optimisation de la consommation foncière. L'emprise initiale du projet a été réduite suite à la réunion de la commission et des mesures de compensation agricole sont prévues. Le projet a du sens sur le territoire du Grand Rovaltain : il s'agit de production manufacturière qui fournira des emplois qualifiés et s'implante durablement ce qui renforcera la filière cuir/marochinerie déjà existante. Il s'agit ainsi de favoriser la vitalité de nos secteurs ruraux.

Agnès JAUBERT demande si l'on connaît la position de la Chambre d'agriculture. Fabrice LARUE souligne que la Chambre a fait remarquer que les terres concernées par le projet s'implante sont parmi les meilleures du secteur.

Lionel BRARD indique que la Chambre d'agriculture n'a pas fait connaître sa position au syndicat. Il s'agira pour Arche Agglo de veiller à la bonne mise en œuvre de la compensation agricole. Il avait été évoqué entre autres que l'entreprise pourrait soutenir des circuits courts à l'attention de ses salariés.

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 4 février 2020

En l'absence de remarque, le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 04 février dernier.

Mise aux voix :

Pour : 28 délégués et 1 pouvoir soit 29 voix

Mesdames GENTIAL, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, MOURIER, et Messieurs ANGELI, BELLIER, BONNET, BRARD, BRUNET, CARDI, CHOVIN, COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, LUNEL, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE, VALLON, VASSY ;

Contre : 0

Absentions : 0

2. Adoption du compte de gestion 2019

Christian Gauthier indique que le compte de gestion 2019 du trésorier est en tous points conforme au compte administratif.

Mise aux voix :

Pour : 28 délégués et 1 pouvoir soit 29 voix

Mesdames GENTIAL, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, MOURIER, et Messieurs ANGELI, BELLIER, BONNET, BRARD, BRUNET, CARDI, CHOVIN, COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, LUNEL, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE, VALLON, VASSY ;

Contre : 0

Absentions : 0

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le compte de gestion 2019.

3. Adoption du compte administratif 2019

Christian Gauthier présente le compte administratif 2019. Il rappelle que les déséquilibres en fonctionnement peuvent être attribués au portage du Conseil de Développement ainsi qu'au retard de paiement de certaines subventions attendues en 2019 dans le cadre du contrat vert et bleu et qu'ainsi les cotisations des EPCI, principales recettes de fonctionnement du syndicat, ne permettent pas de couvrir les dépenses.

Lionel BRARD souligne l'impact du Conseil de Développement sur les comptes du syndicat. Au-delà, la pertinence et l'efficacité de cette instance, nécessitent que les EPCI l'investissent plus en sollicitant leurs formations territoriales respectives, en désignant un délégué au Codev et prévoient un budget pour son fonctionnement, la production et la publication de livrables de qualité. Le syndicat pourra continuer d'être la structure porteuse du Codev.

Lionel BRARD quitte l'assemblée le temps du vote et laisse la présidence pour le vote à Marlène MOURIER.

Mise aux voix :

Pour : 27 délégués et 1 pouvoir soit 28 voix

Mesdames GENTIAL, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, MOURIER, et Messieurs ANGELI, BELLIER, BONNET, BRUNET, CARDI, CHOVIN, COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, LUNEL, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE, VALLON, VASSY ;

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le compte administratif 2019.

4. Présentation du rapport d'activité 2019

Lionel BRARD présente le rapport d'activité 2019 aux délégués.

Il indique que parmi les nombreuses actions portées par le syndicat, celle sur l'urbanisme commercial lancée à la demande de Valence Romans Agglo est en panne. Il faudra dire rapidement au début du prochain mandat si l'action doit être concrètement engagée.

Mise aux voix :

Pour : 28 délégués et 1 pouvoir soit 29 voix

Mesdames GENTIAL, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, MOURIER, et Messieurs ANGELI, BELLIER, BONNET, BRARD, BRUNET, CARDI, CHOVIN, COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, LUNEL, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE, VALLON, VASSY ;

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical valide le rapport d'activité 2019 qui sera adressé aux trois EPCI membres et mis en ligne sur le site internet du syndicat.

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

5. Projet d'avenant au Contrat vert et bleu

Jean Louis BONNET présente le projet d'avenant permettant de prolonger d'un an le Contrat Vert et Bleu soit jusqu'à fin octobre 2021. Il rappelle que cet avenant, suggéré par la Région, permettra d'engager plusieurs actions prévues au contrat dans la limite du budget initial. Ces actions, présentées et validées lors du comité de pilotage du contrat le 15 juin dernier, portent sur tout le territoire du Grand Rovaltain et plusieurs volets du contrat. L'avenant bénéficiera également aux 3 actions portées par le syndicat : l'animation du CVB, l'observatoire de la biodiversité de sols Rovalterra et l'accompagnement à la définition des enjeux de la trame verte et bleu dans les PLU. Le comité syndical sera tenu informé de la décision de la Commission Permanente de la Région du 10 juillet prochain relative à l'avenant.

Jean-Louis BONNET ajoute que la Région considère favorablement l'hypothèse d'un deuxième contrat vert et bleu à partir de 2022 après évaluation de celui en cours.

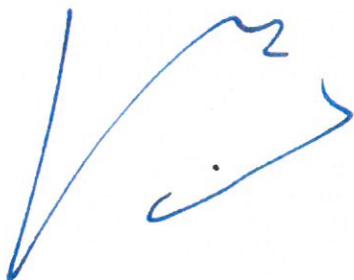
Questions diverses

Lionel BRARD rapporte le vote du syndicat lors de la CDPENAF de la Drôme du mois d'avril dernier appelée à se prononcer sur le projet de SCoT Vaison-Ventoux. Le syndicat a estimé que le projet traduit par ce SCoT était équilibré et en adéquation avec le territoire et ses besoins. Il a ainsi voté contre l'avis soumis aux membres de la CDPENAF défavorable au projet de SCoT au prétexte qu'il ne prenait pas suffisamment en compte l'objectif de zéro artificialisation nette. Or, aucune loi ni règlement n'existe sur ce point actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, Lionel BRARD lève la séance à 19h33.

Lionel BRARD remercie l'ensemble des délégués du travail accompli lors de ce mandat. Il salue particulièrement les délégués qui ne seront pas membres de la prochaine équipe.

Lionel BRARD
Président



Jean-Pierre CARDI
Secrétaire de séance

